LA DÉFENSE ANTIAÉRIENNE EN GRANDE-BRETAGNE

Le ministre de la guerre a déclaré aux Communes qu'elle allait être considérablement renforcée

MAIS, DANS UNE QUESTION AU MINISTRE, UN DÉPUTÉ LAISSE ÉCHAPPER UN IMPORTANT SECRET DE LA DÉFENSE NATIONALE CONNU DE 5 OU 6 PERSONNES SEULEMENT

Il est menacé de 2 années de prison par l'attorney général

ET UNE QUESTION GRAVE SE POSE : DANS QUELLE MESURE PEUT-ON RESTREINDRE LE LIBRE EXERCICE DU MANDAT D'UN PARLEMENTAIRE ?

Londres, 28. — On indique, dans les milieux militaires britanniques, que d'importantes modifications vont être apportées, dans un avenir prochain, à l'organisation de la défense antiaérienne, modifications que permet l'amélioration progressive des statistiques du recrutement dans l'armée territoriale.

Les effectifs de D.C.A. de l'armée territoriale, qui sont actuellement de 43.000 officiers et hommes, seront portés à un chiffre variant entre 80.000 et 100.000. La réorganisation de la D.C.A. sera confiée à un chef adjoint de l'état-major général impérial chargé de la défense antiaérienne, dont le titulaire sera probablement nommé d'ici une semaine.

Les progrès successifs des effectifs de la D.C.A.

Londres, 28. — Le député libéral national Mabane a demandé, cet après-midi, au ministre de la Guerre, quelles étaient les modifications qu'il se proposait d'apporter à l'organisation antiaérienne actuelle.

M. Hore Belisha, ministre de la Guerre, a déclaré : En 1935, l'armée territoriale assumait l'entière responsabilité de la défense antiaérienne en Angleterre. A cette époque, les effectifs des formations de défense aérienne dans l'armée territoriale se composaient de 2.000 hommes, grades et soldats. Le 1er janvier 1936 fut formée la première division antiaérienne portant les effectifs à 5.200 hommes. Au début de janvier 1937 une seconde division fut formée, portant les effectifs à près de 7.000 hommes, grades et soldats. Au mois de juin 1938, les effectifs totaux de ces deux divisions étaient de 43.000 hommes, et nous proposons de doubler ce chiffre.

Avec la création d'autres unités, les unités territoriales antiaériennes actuelles seront formées en cinq divisions au lieu de deux. Ces cinq divisions seront commandées par un « corps commander », qui aura le grade de lieutenant général.

Le canon de 3 pouces demeure la base de la défense antiaérienne anglaise

On insiste comme le ministre de la Guerre le fit dans un discours récent, sur le fait que le canon de trois pouces demeure, malgré son ancienneté relative, la base de la défense antiaérienne britannique. Son tir rapide, son plafond élevé et le rayon de répartition des éclats de ses projectiles en font une arme extrêmement efficace. Par ailleurs, la production de canons plus modernes de trois pouces sept se poursuit sur un rythme extrêmement rapide et plusieurs unités sont déjà pourvues de ces canons.

L'AUDACIEUSE QUESTION DE Mr DUNCAN SANDYS

Londres, 28. — On sait qu'un député conservateur, M. Duncan Sandys, gendre de M. Winston Churchill, a été menacé de deux ans de prison par l'attorney général à la suite d'une question posée à M. Hore Belisha sur la pénurie des canons et des appareils de la D.C.A., s'il refusait de révéler la source de ses informations.

Cette affaire a suscité, dans les milieux parlementaires, une incontestable nervosité. On la relève dans tous les partis où l'invocation de l' « Official Secrets Act » à l'encontre d'un parlementaire est plus ou moins ressentie par chacun d'eux comme de nature à restreindre le libre exercice de leur mandat.

M. Chamberlain a annoncé à la Chambre des Communes que le gouvernement se proposait de procéder immédiatement à la constitution d'un comité parlementaire qui sera chargé, conformément à une motion déposée hier par M. Duncan Sandys, d'étudier et de préciser la position des membres du Parlement par rapport à l' « Official Secrets Act ».

Cette commission se composera d'une dizaine de membres et la motion Sandys fera l'objet d'un débat, jeudi, au cours duquel une déclaration sera très certainement faite par M. Hore Belisha.

L'informateur de Mr Sandys identifié serait traduit devant le Conseil de Guerre

Londres, 28. — Selon le rédacteur politique de l' « Evening Standard », l'informateur de M. Sandys, qui lui a révélé les secrets sur la défense antiaérienne, connus de cinq ou six personnes seulement, a été identifié par le ministre de la Guerre et sera incessamment traduit devant le Conseil de Guerre.

Le document dont étaient tirées les informations mises à la disposition du député conservateur est, en effet, des plus secrets et contient des détails sur la production des canons de D.C.A. et sur les plans de défense qui seraient d'un intérêt capital pour un ennemi éventuel du royaume.

Cette information n'est pas encore confirmée au ministère de la Guerre, mais il est possible qu'une déclaration soit faite à ce sujet dans le courant de la journée.

Quelle devra être la position des parlementaires par rapport à l' « Official Secrets act » ?

Londres, 28. — Après avoir annoncé que le gouvernement allait immédiatement procéder à la constitution d'une commission d'enquête conformément à la demande formulée par M. Sandys dans sa motion d'hier relative à la position des parlementaires par rapport à l' « Official Secrets Act », M. Neville Chamberlain a indiqué qu'il ferait une nouvelle déclaration demain, mais qu'il s'arrangerait pour faire discuter la motion Sandys jeudi prochain.

M. Attlee a alors demandé si, au cours de ce débat, « le premier ministre ferait une déclaration sur l'attitude du gouvernement en ce qui concerne la position des membres du Parlement par rapport à l' « Official Secrets Act », étant donné qu'après la constitution du comité, l'incertitude pourra persister au sujet de cette position et qu'une mise au point du gouvernement pourrait être désirable ».

« Pouvez-vous également nous dire, a ajouté le chef de l'opposition, si une déclaration sera faite par M. Hore Belisha ? »

« En ce qui concerne une déclaration du gouvernement, a répondu le premier ministre, je désire étudier la question avant de me prononcer n'ayant pas reçu de préavis. En ce qui concerne M. Hore Belisha, je puis vous dire que le ministre de la Guerre est extrêmement désireux de faire une déclaration le plus tôt possible ».

L'INTERNATIONALE DES TRAFIQUANTS DE STUPÉFIANTS

L'AFFAIRE LION et consorts rebondirait en Egypte

Le Caire, 28. — Deux nouveaux dossiers sur lesquels on garde le plus complet silence sont parvenus depuis quelques jours à la police du Caire. On sait seulement qu'il s'agit d'un nouvel épisode de la guerre aux stupéfiants.

On laisse entendre au « Narcotic intelligence bureau », l'organisme fondé par Russel Pacha, qu'un rebondissement de l'affaire Lion en Egypte demeure possible et l'on chuchote qu'il pourrait bien s'agir de l'arrestation d'un trafiquant, lequel aurait quitté Hong Kong depuis quelques jours. Le voyageur, dont l'identité n'a pas été dévoilée, serait interrogé à son passage à Port-Saïd.

Les services spéciaux égyptiens ne masquent pas leur satisfaction ; ne sont-ils pas à l'origine du magnifique coup de filet qui amène les Lion Bacula et consorts à répondre de l'inculpation de trafic de drogues ? Rien, en effet, n'eut été possible sans le flair des collaborateurs égyptiens de Russel Pacha, mais rien n'eut été possible non plus sans l'inconcevable imprudence d'un trafiquant notoire qui laissa la police d'Alexandrie mettre la main sur le livre de code qui allait permettre la lecture des télégrammes que les trafiquants s'envoyaient au nez et à la barbe de la police.

PHILIBERT BESSON A ÉTÉ ÉCROUÉ POUR 15 JOURS...

...pour avoir refusé son fascicule de mobilisation

Le Puy, 28. — Condamné en novembre 1934 par le Tribunal correctionnel du Puy à six mois de prison et 500 fr. d'amende pour refus de son fascicule de mobilisation et objection de conscience, M. Philibert Besson, à cette époque député de la première circonscription du Puy, avait réussi, jusqu'à présent, à retarder, par des artifices juridiques, l'inéluctable épilogue de cette affaire.

Entre temps, sa peine avait été ramenée par la Cour d'appel de Riom à quinze jours de prison. C'est en vertu d'un arrêt de cette Cour relaxant sa détention qu'il a été appréhendé par les gendarmes de Vorey et écroué à la prison départementale.

LES RÉSULTATS DE LA TOMBOLA DE LA POLICE

Voici les résultats du tirage de la tombola de la Police, qui eut lieu le 11 juin, à Paris, au bénéfice de la Caisse de Secours aux Veuves et Orphelins de l'Association des Commissaires et Inspecteurs de Sûreté Nationale :

Les numéros suivants gagnent :

28.755 Série C, une automobile conduite intérieure, 4 places.
21.831 Série A, un vase de Sèvres (offert par M. le Président de la République).
7.905 Série B, une chambre à coucher ou une salle à manger.
611 Série C, un poste de T.S.F.
24.349 Série A, un poste de P.S.F.
20.590 Serie C, un poste de T.S.F.
37.303 Serie C, une bicyclette homme ou dame.
13.016 Serie B, une bicyclette homme.
3.778 Série B, une bicyclette fillette.
35.160 Série B, une fourrure dame (valeur, 500 francs).
33.338 Série B, une montre-bracelet homme ou dame.
15.107 Série B, une montre-bracelet homme ou dame.

Gagnent également, dans les séries indiquées, les numéros suivants :

Num.	Serie	Num.	Série	Num.	Série
66	C	170	A	994	C
1.515	B	2.263	B	2.823	B
3.923	C	3.969	C	4.012	B
4.304	C	4.321	C	4.492	A
5.358	C	5.923	B	7.946	B
8.715	B	8.762	B	8.911	C
10.552	C	10.570	B	11.372	C
11.385	B	11.405	A	11.416	B
11.978	A	12.700	C	13.202	B
13.477	B	13.503	B	13.636	C
13.825	B	13.963	C	14.361	B
14.388	C	14.427	C	14.468	C
14.758	C	14.895	A	15.364	B
15.486	B	15.714	C	15.832	C
15.950	B	16.303	A	16.530	A
17.960	A	18.169	B	18.211	C
18.394	A	18.410	B	18.622	B
18.752	A	18.768	B	19.524	A
19.738	B	20.405	C	21.815	B
21.896	C	22.154	C	22.306	C
22.370	A	22.758	A	22.939	B
23.070	B	23.292	A	23.474	B
23.831	C	23.940	A	24.339	A
24.595	C	25.233	A	25.325	B
26.554	C	27.511	B	28.716	A
28.725	B	28.898	A	29.133	C
29.306	A	29.416	A	29.419	A
29.449	C	29.743	A	30.018	B
30.173	C	30.463	B	30.616	B
31.512	A	31.716	B	31.781	C
32.256	C	32.502	B	32.872	A
33.008	C	33.222	C	33.506	B
33.615	B	35.804	C	35.816	C
35.944	B	35.961	B	36.446	C
37.101	A	37.144	B	37.272	B
37.532	A				

Les numéros suivants gagnent dans toutes les séries :

554	622	790	839	1.789	2.332
2.874	3.050	3.873	4.029	4.913	5.207
5.380	7.356	7.391	8.023	8.031	8.330
9.066	9.113	9.350	9.566	9.976	10.011
10.316	10.773	10.953	11.760	12.669	12.755
13.940	14.145	14.649	14.670	15.408	15.912
16.856	17.100	17.368	17.398	17.656	17.719
18.405	18.584	21.754	22.775	22.922	23.310
23.314	23.362	23.464	24.007	24.160	24.406
25.250	26.310	28.998	29.316	29.180	29.535
30.335	30.544	31.037	31.323	31.415	31.910
31.959	32.396	32.715	33.380	33.456	34.168
34.429	34.473	34.809	35.411	35.447	35.570
35.720	35.826	35.974	35.977	37.132	

AVIS AUX GAGNANTS

La remise ou l'expédition des lots commencera le 15 juillet 1938, et se poursuivra dans l'ordre de classement d'arrivée du dépôt ou d'envoi des billets gagnants.

A cet effet, il y a lieu de remettre ou de faire parvenir, par lettre, à M. Gontard, inspecteur principal, 1re Brigade Régionale de Police Mobile, 27, rue Boyer, Paris (20e), le ou les billets gagnants.

Il est recommandé d'inscrire très lisiblement ses nom et adresse sur la lettre d'envoi, et de ne pas hésiter à répéter ces indications au verso de l'enveloppe.

Toute demande de renseignement devra être accompagnée d'un timbre à 0 fr. 65 pour la réponse.

Les lots non réclamés le 1er octobre 1938 seront acquis à l'Œuvre.

LE REICH ÉCHANGERAIT DES MACHINES AGRICOLES CONTRE DU PÉTROLE MEXICAIN

Londres, 28. — On mande de Mexico à l'agence Reuter :

Des négociations se poursuivent actuellement entre le Gouvernement mexicain et un financier newyorkais, M. W. R. Davis, pour l'achat de dix millions de dollars de pétrole dont la plus grande partie est destiné à l'Allemagne.

Le Reich s'engagerait à fournir, en échange, du matériel agricole.

Les ministères mexicains intéressés prétendent n'avoir aucune connaissance de ces négociations.

LE COMPLÉMENT DU 4me TRAIN DE DÉCRETS-LOIS PARAIT CE MATIN

Paris, 28. — Le Journal Officiel publiera demain matin, le complément du 4e train des décrets-lois qui concerne entre autres, les départements de la Justice des Finances, des Travaux publics, (Equipement électrique du pays).

Deux femmes fusillées par leur voisin qui ensuite se suicide près de Vierzon

Bourges, 28. — Hier soir, près de Vierzon village, Mme Lotter, née Désirée Touzelet, âgée de 58 ans, et sa fille, Mme Hélène Renard, âgée de 36 ans, travaillaient dans une vigne, lorsque survint un de leurs voisins, Léon Bardin, âgé de 50 ans, vannier, qui sans mot dire, déchargea sur elles le fusil dont il était porteur.

Les deux femmes tombèrent la face contre terre, tuées net.

Tandis qu'au bruit de la fusillade, des voisins s'approchaient, Bardin s'enfermait à son domicile.

Bientôt arrivèrent devant l'habitation des gendarmes accompagnés de pompiers.

Le meurtrier s'était barricadé et les représentants de la force publique durent enfoncer les portes de la maison.

Quand ils parvinrent près de Bardin, celui-ci était mort. Assis dans un fauteuil, il s'était tué d'un coup de revolver.

Le Parquet de Bourges enquête pour essayer de déterminer les causes du drame qui résideraient, croit-on, dans les relations de mauvais voisinage, entre Bardin et ses deux victimes.

On prête à l'ex-kaiser l'intention de séjourner désormais en Suisse

Genève, 28. — L'ex-kaiser Guillaume II aurait entamé des négociations avec le propriétaire de l'hôtel « Monte-Verita », à Ascona, en vue de l'achat de cet immeuble. Ce bruit court avec insistance à Locarno.

L'ex-empereur d'Allemagne, âgé actuellement de 79 ans, ne supporte plus le climat de Dorn et les docteurs lui auraient conseillé un climat plus doux.

Le gouvernement fédéral déclare tout ignorer de l'intention prêtée à l'ex-kaiser.

Cette information doit donc être accueillie avec la plus grande réserve.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 29 juin 1938 : Soleil : Lever, 3 h. 01 ; coucher 19 h. 56 ; Lune : Lever, 5 h. 57 ; coucher, 20 h. 53. — Aujourd'hui : Saint-Pierre-Saint-Paul. — Demain : Saint-Martial.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 28 janvier 1938, à 17 h. 15 : Baromètre : 754 mm. 9 ; baisse depuis la veille, à 9 h. : 2 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 21.1 ; Minima : 12.9 ; Maxima : 22.2 ; Etat hygrométrique : 73 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 7 h 30 : Néant ; Direction du vent : Ouest ; Force : Fort ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Très nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Maussade ; Quelques pluies.

LEGION D'HONNEUR. — Au cours d'une réunion organisée à Alfort, le 24 juin, les insignes de la Légion d'Honneur ont été remises à M. JEAN SALQUE, récemment nommé Chevalier au titre des Affaires Etrangères.

M. MOUREAUX, Président du Conseil d'Administration de la Suze, souligna les efforts déployés sans relâche depuis la fin de la guerre par M. SALQUE, en vue de rapprocher les universalitaires français et canadiens. M. Maillard, au nom de la Fédération Française de la Publicité, retraça la carrière toute de droiture et de dévouement du nouveau chevalier.

Enfin, M. KRIER, Président du Club de la Publicité et M. DAUMAS, Président de l'Association des Interprètes militaires, surent, tour à tour, exprimer, en termes particulièrement émus, l'estime générale portée à M. SALQUE par le monde des publicitaires et par ses anciens camarades du front. Nous nous associons de tout cœur aux hommages rendus et renouvelons à M. JEAN SALQUE nos plus vives félicitations.

L'ÉRECTION DU MONUMENT à Gustave Delory, et à Roger Salengro à Lille

Gustave Delory et Roger Salengro sont deux grands noms que les foules ouvrières de la région du Nord ne sont pas près d'oublier.

Gustave Delory, longtemps avant-guerre fut à l'origine du mouvement syndical dans notre région, et un des fervents apôtres de la doctrine Socialiste.

Roger Salengro, accomplit à Lille une œuvre magnifique, après-guerre. On lui doit notamment la réalisation de nombreuses œuvres sociales en faveur de l'enfance, à tel point qu'on a pu l'appeler « le grand ami des petits enfants ». Il fut en outre un grand constructeur.

A ces titres divers, la Municipalité Lilloise actuelle, à la tête de laquelle se trouve M. Charles Saint-Venant, député-maire de Lille, a pensé qu'il convenait d'honorer justement dans un monument commun la mémoire fraternelle de Gustave Delory, de Roger Salengro, monument qui serait érigé en plein Centre de Lille, sur la Place de la République, entraînant d'ailleurs la transformation heureuse de cette place, depuis longtemps prévue.

Dans ce but, un concours fut ouvert, concours d'idées en vue 1° de l'aménagement et de la transformation de la Place de la République, 2° de l'érection d'un monument à la mémoire de Gustave Delory et Roger Salengro.

Disons de suite que l'œuvre classée première au concours est celle des architectes René Gobillon, Alphonse Stevens, aidés du statuaire André Weerts, et qu'elle est véritablement magistrale, d'une tenue noble et fière, d'une grandeur imposante qui allie la force à l'idéal.

Les conditions du Concours

La délibération du Conseil municipal du 5 mai 1937, approuvée le 15 octobre suivant par M. le préfet du Nord, prévoyait un délai de six mois expirant le 4 mai pour la remise des projets.

Dix-huit concours ou groupes d'artistes prirent part à ce concours.

L'Administration Municipale qui, on le sait, constituait, sous la présidence de M. Charles Saint-Venant, député-maire, le jury, procéda sur place, les 13 et 20 juin, à l'examen des projets. Elle avait préalablement délibéré sur l'affaire en ses séances des 9, 23 et 30 mai.

Le communiqué suivant nous est envoyé au sujet de ces opérations :

« Au terme de la réunion qu'elle tint le 27 juin, l'Administration Municipale, unanime, a pris les décisions ci-contre :

» Elle élimine les projets ci-après qui ne comprennent pas les pièces désignées comme obligatoires à l'article 4 du programme du concours et portent les numéros : 3 et la devise « Aura Popularis » ; 5 et la devise « France d'abord » ; 6 et la devise « Pipi Kouek ».

» Puis elle retient et classe en première ligne lui attribuant une prime de 10.000 fr. le projet portant le numéro 8 et la devise « Libération » ; en seconde ligne, leur attribuant à chacun une prime de 5.000 fr., les projets repris sous les numéros : 11 et la devise « Compagnon » ; 12 et la devise « Union-Travail » ; 14 et la devise « Lille-Liberté » ; 17 et l'emblème Fleur d'iris blanche sur fond rouge.

» Elle attribue ensuite — conformément aux alinéas 7 et 8 de l'article 6 du programme du concours :

» A) une prime de deux mille francs à chacun des projets portant les numéros : 4 et la devise « Laor » ; 13 et la devise « Force » ; 15 et l'emblème : Fleur de Lys rouge sur fond jaune ; 16 et l'emblème : Deux carrés inscrits dans un cercle.

» B) une prime de mille francs à chacun des projets repris sous les numéros : 2 et l'emblème : Deux écussons Lille et Nord ; 9 et la devise « Laboremus » ; 10 et la devise « Circulation ».

» Enfin, elle élimine, sans les primer, les projets repris sous les numéros : 1 et l'emblème : Double chevron dans un rectangle ; 7 et l'emblème : Bonnet rouge sur fond bleu ; 19 et l'emblème : Château féodal stylisé mi-bleu et mi-rouge.

» Ces opérations terminées, l'Administration Municipale 1) procède à l'ouverture, conformément aux prescriptions de l'article 5 du programme du concours, de l'enveloppe B remise par chacun des concurrents dont les projets ont été retenus ou primés, ladite enveloppe devant être remise aux concurrents dont les projets n'auront été ni retenus ni primés.

» Elle constate dès lors que sont auteurs des projets portant les numéros : **8 et la devise « Libération » : MM. René Gobillon, architecte, Alphonse Stévens, architecte, André Weerts, statuaire ; 11 et la devise « Compagnon » : MM. Jacques Alleman, architecte, Alfred Bottiau, sculpteur, Robert Coin, sculpteur ; 12 et la devise « Union-Travail » : MM. André Hilt, architecte, Gérard Choain, sculpteur ;** 14 et la devise « Lille-Liberté » : MM. Albert Patrisse, statuaire, Karl Longuet, statuaire, Faust Spadicini, architecte, Joseph Segers, architecte, Henri Desbos, architecte ; 17 et l'emblème : Fleur d'iris blanche sur fond rouge : MM. Félix Desruelles, sculpteur, Pierre Drobecq, architecte ; 4 et la devise : « Labor » : MM. Aimé Blaise, sculpteur, Robert Mallet-Stévens, architecte ; 13 et la devise « Force » : MM. René Bonte, architecte, Raymond Couvegnes, sculpteur, Gaston Secq, architecte ; 15 et l'emblème : Fleur de lys rouge sur fond jaune : M. Marcel Sézille, architecte ; 16 et l'emblème : Deux carrés inscrits dans un cercle : MM. Jean Defiandre, architecte, Auguste Marisall, statuaire, Constant Verdonck, architecte ; 2 et l'emblème : Deux écussons Lille et Nord : MM. Armand Lavallez, architecte, Pierre Desvignes, sculpteur ; 9 et la devise : « Laboremus » : MM. Georges Van den Heede, architecte paysagiste, Pierre Descamps, sculpteur ; 10 et la devise « Circulation » : M. Emile Dubuisson, architecte.

» Enfin, l'Administration Municipale décide de confier l'étude du projet d'exécution aux auteurs du projet retenu en premier ligne, portant le numéro 8 et la devise « Libération ».

Les caractéristiques du projet retenu

Le projet qui a été classé premier, au concours pour le monument à ériger à la mémoire de MM. Delory et Salengro — concours qui comportait également l'aménagement de la place de la République — est l'œuvre de MM. Gobillon, René, architecte; Stévens Alphonse, architecte ; Weerts André, statuaire.

Ce projet se présente de la manière suivante :

Un parvis central de 20 mètres de largeur, situé dans l'axe statue de Faidherbe, rue d'Inkermann et surélevé par rapport au niveau des chaussées, est bordé de douze stèles ornées de sculptures en bas relief évoquant l'œuvre des deux grands citoyens que furent Gustave Delory et Roger Salengro : œuvre socialiste, lutte continue pour l'affranchissement du peuple; œuvre de paix; la dignité du travailleur; la liberté; la maladie; l'urbanisme et la lutte contre le taudis ; vieillesse; l'enfance; la coopérative; l'imprimerie ouvrière; une stèle représente l'hydre de la calomnie définitivement abattue.

Au centre, le monument, à ses angles quatre statues monumentales : La Semeuse, le Travail, la Protection de l'enfance, la Liberté. La crypte, couronnée d'olivier symbolisant la paix, supporte six colonnes laissées dans leur pureté absolue. Par deux groupes de trois, elles montrent la puissance et l'espoir qui animaient chacun des deux grands citoyens vers une humanité toujours meilleure. Chaque ternaire évoque aussi les trois grande idées de liberté, égalité, fraternité.

Pénétrons à l'intérieur du monument. Sous les colonnes de « la Paix », on trouve les effigies de Gustave Delory et Roger Salengro, dans la douce pénombre évoquant le recueillement et la méditation dans lesquels leurs cerveaux se plaisaient à élaborer leurs conceptions hardies qui jaillissaient ensuite en pleine lumière aux yeux de tous et pour le bonheur de la Cité. C'est pourquoi, placée au centre des six colonnes, une torchère stylisée projette vers le ciel un faisceau lumineux, symbole des idées profondément humaines et généreuses éclairant l'avenir.

Dans cette crypte spacieuse, de hauteur imposante, suffisamment éclairée, d'un accès et de circulation faciles, les effigies en pied des deux grands citoyens se font face, chacun dans une attitude familière connue de tous ceux qui les ont approchés. Des bacs de fleurs sont à leurs pieds. Deux colonnes hexagonales les encadrent, et, sur des panneaux des inscriptions résument les aspirations de toute leur vie.

Le visiteur arrive maintenant d'un coin quelconque de la place. A chaque angle, une descente de huit marches l'amène vers une allée entourée de parterres de fleurs et d'arbustes. De nombreux bancs attendent, et de grands espaces permettent aux tout-petits de s'ébattre en toute quiétude. Dans cette visite des parterres de fleurs en mosaïculture, le visiteur voit, de chaque côté du monument, des fontaines et bassins en cascade symbolisant le choc des idées et donnant la vie.

Du sommet de colonnes de verre transparentes, de hauteur croissante, s'épanche de l'eau qui alimente les bassins. Ces bassins et colonnes-fontaines sont lumineux la nuit.

La nuit, la lumière sera largement répandue : quatre lampadaires hauts de 15 mètres éclaireront les abords immédiats du monument.

Leur foyer lumineux est constitué par un tube de trois mètres de hauteur.

A chaque entrée, aux angles du jardin, deux lampadaires de même forme ont leur foyer à 10 mètres de haut.

Une des principales préoccupations des auteurs a été d'établir entre leur conception et les œuvres architecturales existant autour de la place, une heureuse harmonie, tout en créant une œuvre de leur époque.

La circulation des piétons et des véhicules

La circulation des piétons et des véhicules n'a pas été négligée c'est ainsi que les auteurs du projet ont amélioré et facilité la circulation sur le boulevard de la Liberté, en portant à 20 mètres au lieu de 16, la largeur de ce boulevard. Les voies bordant le Palais des Beaux-Arts et la Préfecture sont également élargies à 20 mètres, tandis que la chaussée longeant l'Hôtel des Postes atteindra 14 mètres. Les lignes de tramways D et L seraient déviées et empruntéraient le pourtour de la place, en circulant dans le sens giratoire.

Aménagement du sous-sol de la place

Dans une variante, dont l'exécution n'est d'ailleurs pas liée à l'aménagement proprement dit de la place, les auteurs du projet ont présenté une étude très poussée de l'aménagement du sous-sol de la place. Des passages souterrains pour piétons, des passages souterrains pour véhicules automobiles dans la partie du boulevard de la Liberté longeant la place, de la République, constitueraient une ingénieuse solution au problème toujours plus délicat de la circulation. L'administration pour le moment ne donne pas de suite à cette partie du projet.

Des vitrines d'exposition, des toilettes et des w. c. spacieux, des garages, des postes de ravitaillement en essence et huile, compléteraient cet ensemble.

Le coût de réalisation du projet

« Quel est le coût approximatif de réalisation du projet classé premier ? » avons-nous demandé, hier, à M. Charles Saint-Venant, au cours d'une visite à laquelle la presse avait été conviée.

« Environ 5 millions, couverts en partie par d'abondantes souscriptions.

L'Exposition des projets sera ouverte au public à partir de jeudi

M. Charles Saint-Venant fait connaître, en accord avec l'administration municipale que le public pourra visiter l'exposition des projets à partir du jeudi 30 juin jusqu'au dimanche 10 juillet ; en semaine : l'après-midi, de 14 à 18 h.; le dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 18 heures, à la Foire Commerciale, Palais du Textile.

Le numéro 862 du

Réveil Illustré

est paru

SOMMAIRE :

Un conte : LE TRESOR DE SAINT-PIERRE

QUAND LA TERRE TREMBLE

A L'ECOLE JEAN AICARD DE LILLE

Un roman-cinéma : L'ETRANGE MONSIEUR VICTOR

SES PHOTOS SON CURIEUX COURRIER DES LECTRICES SA PAGE DU TRICOT SES NOMBREUX DESSINS HUMORISTIQUES etc... etc...

Très prochainement un magnifique roman : LE SECRET DU BAGNARD

— Demandez le — REVEIL ILLUSTRE à tous nos vendeurs

20 pages : 50 centimes

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

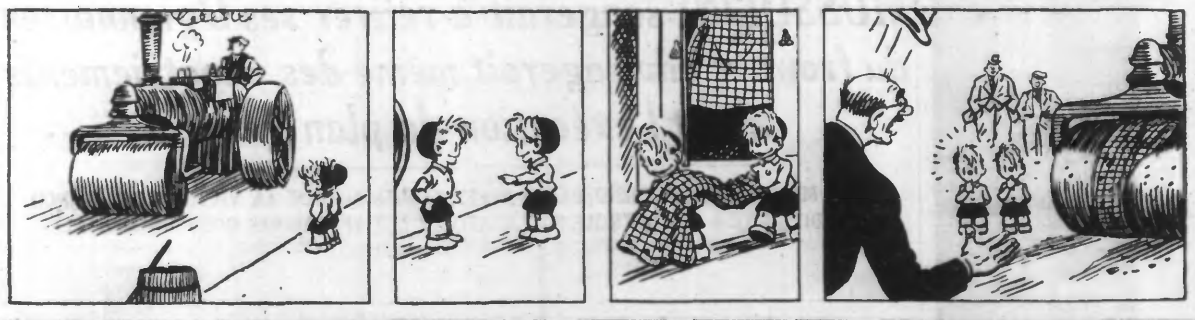

APPRÉHENDÉ A LILLE POUR ABUS DE CONFIANCE DANS LA RÉGION DE BÉTHUNE

Alfred Leclercq, 24 ans, journalier, sans domicile fixe, a été appréhendé par les services de la Sûreté à Lille, sur mandat de M. Fortin, juge d'instruction à Béthune, en date du 31 mai dernier. Albert Leclercq est accusé d'abus de confiance, de vol et d'emploi d'un faux cachet imitant celui d'une mairie du Pas-de-Calais.

Comme il est atteint d'une paralysie partielle, il a été laissé en liberté provisoire, mais prié de se maintenir à la disposition de la justice.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ — Le vrai Magazine des Familles paraît le Mercredi — 20 pages — 50 cent.

4

Résumé des précédents feuilletons

PROLOGUE

Le paquebot « Neptunus » fait naufrage. A bord du navire se trouvent lord Fenton, sa femme et leur petite fille Suzannah. Le « Neptunus » périt corps et biens, mais le steward James Harden ne réussit-il pas à sauver la petite Suzannah ? Mystère.

Le jeune et beau William Fenton apprend que son oncle ainsi que sa tante et leur fille ont péri dans le naufrage du « Neptunus » et qu'il hérite de l'immense fortune de son parent. Ruiné il songeait au suicide.

Il reçoit la visite d'un nommé Garangé, usurier à Paris, qui lui a prêté deux cent mille francs, le jeune homme lui dit qu'il les lui rendra parce qu'il vient d'hériter de la fortune de son oncle. A cet instant, on frappe à la porte. William va ouvrir et revient suivi d'un matelot qui lui apporte une petite fille, la petite Suzannah que son ami, le steward James Harden, a sauvé du naufrage du « Neptunus ». Ce matelot, qui se nomme Bob Walher, lui dit que James Harden est mort : « Je suis ruiné » dit William à Garangé.

William Fenton, livide, écroulé, regardait d'un air farouche la petite Suzannah, endormie.

Garangé surprit ce regard éloquent.

— Diable ! fit-il encore.

Mais, cette fois, une lueur cruelle brilla dans ses yeux.

Il se tourna vers le matelot :

— Dites donc, mon ami, que s'est-il passé à votre taverne ?

Bob Walher leva la tête.

— Ben quoi ! y s'est passé que James Harden est entré avec la petite, et qu'il a voulu se faire place à côté de braves garçons qu'ont pas voulu de lui. Alors, y a eu des mots, des jurons... y a un garnement, Lollard, l'ancien lutteur, qu'a voulu prendre Harden par les épaules, et qui a cogné la petite, qui s'est mise à pleurer. Harden a envoyé son poing dans la figure de Lollard, qui avait plus de gin qu'il n'en pouvait porter. Quand Lollard s'est vu le nez en sang, l'est devenu comme fou, voyez-vous... Il n'a plus su ce qu'il faisait... L'a pris un gros escabeau par le pied, et l'a laissé tomber sur la tête de Harden. Ça a fait « clac ! », le front s'est ouvert et le sang est parti... Pour lors, Lollard et sa bande se sont enfuis, et j'ai aidé à porter Harden dans une petite salle voisine. Même que la petite, effrayée, s'accrochait à ma cape, et nous a suivis... Alors, alors, faut vous dire que j'avais pas encore reconnu Harden, qu'avait été steward dix ans auparavant sur le « Cumberland », où j'étais matelot... rapport que lui, si coquet, avait une barbe qui lui mangeait le visage, et qu'il était maigri comme un hareng saur... C'est lui qui m'a reconnu, quand j'y ai lavé la tête avec un linge trempé dans du whisky... C'est fameux, ça, pour les blessures... Il a crié, m'a bien regardé, et m'a dit : « Vous êtes Bob Walher », qu'il a dit, et il m'a dit son nom, le pauvre cher vieux garçon, et alors je l'ai reconnu... Et il a dit : « J'ai mon compte. Dans dix minutes, ça sera fini. Bob, faites-moi donner de quoi écrire, aidez-moi à tracer quelques lignes, et vous irez porter la petite à l'adresse qui sera sur l'enveloppe. Vous serez récompensé de votre course. Cette petite est la fille d'un lord. »

— Et, demanda Garangé, y avait-il du monde auprès de vous lorsqu'il a dit cela ?

— Y avait moi et la petite ; les autres matelots, comme de juste, avaient filé... Vous comprenez, ils voulaient pas être compromis, et le tavernier et les barmaids s'empressaient pour laver le sang dans la taverne. N'avait giclé partout, le sang de Harden et aussi celui de Lollard. Sauf votre respect, on aurait dit qu'on avait égorgé un cochon.

— Donc personne n'a entendu ce que vous a dit ce Harden dont tout le monde, sauf vous, ignore la présence à Londres ? dit Garangé posant sa main sur l'épaule du lord, qui tressaillit.

— Ben sûr, que je vous dis ! Mais c'est pas tout ça ! J'ai porté ma lettre et ma petite. Et il faut que je retourne chez Jenny, à qui j'ai, ce matin, donné rendez-vous pour ce soir... Qu'on me paye ma course, et je m'en vais.

Il se leva, chancela, se mit d'aplomb avec peine, tendit la main.

William fouilla machinalement dans son gousset, trouva une pièce d'or, la dernière.

— Voici pour votre peine, dit-il distraitement.

Il laissa tomber une guinée dans la main de Bob Walher.

Le matelot regarda la pièce, fronça les sourcils.

— C'est-il que vous vous moquez de moi ? gronda-t-il... Une guinée pour la fille d'un lord. Je veux cent livres, au moins.

— Je suis ruiné, dit William. Vous viendrez demander vos cent livres à ceux qui auront la tutelle de cette fille... Allez-vous en !

Bob Walher, soudain furieux, jeta la guinée à terre.

— Ah ! c'est ainsi ? s'écria-t-il, gardez votre or. Moi, je reprends la petite.

— Que voulez-vous faire de cet enfant ? s'inquiéta William se levant.

— Je la garderai jusqu'à ce que vous me donniez mille livres... oui, j'en veux mille à présent !

— Je vous dis que je suis ruiné, fit William. Plus tard...

— Y a pas de plus tard. Mille livres tout de suite, ou j'emporte la fille du lord !

Ce disant, il se dirigea vers le canapé et s'empara si brutalement de la petite Suzannah qu'elle s'éveilla et, voyant ce visage bestial penché vers elle, prise d'effroi, elle se mit à pleurer.

— Laissez cette enfant ! ordonna William, c'est ma cousine.

— Mille livres, rugit la brute, ou pas d'enfant !

Et, titubant, serrant Susannah contre lui, il se dirigea vers la porte.

William Fenton se plaça devant lui.

— Je vous ordonne de laisser là cette enfant dont je suis désormais le protecteur.

Ricanant, Bob Walher se rua.

Mal lui en prit.

William, exaspéré, lui décocha dans le muffle un tel coup de poing, que Bob, lâchant la petite, chancela, perdit l'équilibre et tomba si malheureusement que sa tempe vint frapper l'angle aigu du solide bureau de chêne.

Il roula sur le tapis, ne bougea plus.

De sa temps coulait un mince filet de sang.

— Bon sang ! cria Garangé, vous l'avez tué.

Il ne put se pencher pour constater l'état de Bob, car la petite en pleurant se jetait dans ses bras et, machinalement, Garangé